

OFFRE DE PARRAINAGE

30 € ou 80 € offerts au parrain sous conditions⁽¹⁾
valable du 10 juillet au 10 août 2020 inclus
dans la limite des 200 premières adhésions.

Formulaire à joindre au bulletin d'adhésion du filleul



CONDITIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE

30 € offerts⁽¹⁾

pour le parrain, détenteur d'un contrat Evolution Vie en cours, sous réserve que le filleul adhère en ligne au contrat Evolution Vie dans le cadre de l'offre de bienvenue de 100 € en vigueur du 02/06/2020 au 10/08/2020 inclus.

Cette offre de bienvenue est conditionnée à une première adhésion avec un versement initial de 1 500 € minimum investi à 40% minimum sur des supports en unités de compte* présentant un risque de perte en capital (hors Aviva Monétaire ISR A en gestion libre - Tous les profils de la gestion pilotée sont éligibles à l'offre).

80 € offerts⁽¹⁾

pour le parrain, détenteur d'un contrat Evolution Vie en cours, sous réserve que le filleul adhère en ligne au contrat Evolution Vie dans le cadre de l'offre de bienvenue de 350 € en vigueur du 02/06/2020 au 10/08/2020 inclus.

Cette offre de bienvenue est conditionnée à une première adhésion avec un versement initial de 8 000 € minimum investi à 30% minimum sur des supports en unités de compte* présentant un risque de perte en capital (hors Aviva Monétaire ISR A en gestion libre - Tous les profils de la gestion pilotée sont éligibles à l'offre).



PARTIE À REMPLIR PAR LE FILLEUL

INFORMATIONS SUR LE PARRAIN

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Téléphone mobile : Email :

Assurancevie.com versera la **prime de 30 € ou 80 €** par virement bancaire dans les 60 jours suivant la fin de la période de renonciation au contrat du filleul, sur le compte bancaire du parrain (compte courant uniquement). À défaut de RIB pré-enregistré ou joint au dossier, Assurancevie.com se rapprochera du parrain pour obtenir ses coordonnées bancaires.

Je soussigné(e), joins le présent formulaire à ma première demande d'adhésion au contrat Evolution Vie⁽²⁾ dûment complétée et signée ainsi que le bon de l'offre de bienvenue afin que mon parrain bénéficie de l'offre correspondante.

Signature du filleul (si l'adhérent est mineur, signature des deux représentants légaux et celle de l'enfant de plus de 12 ans) :

**Pour rappel, l'investissement sur les supports en unités de compte dans le cadre de la gestion pilotée ou de la gestion libre présente un risque de perte en capital. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.*



⁽¹⁾ Offre valable pour les 200 premières adhésions au contrat Evolution Vie reçues entre le 10/07/2020 et le 10/08/2020, sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com et uniquement pour une première demande d'adhésion réalisée en ligne par un filleul d'un contrat Evolution Vie répondant aux conditions d'attribution d'une des offres de bienvenue de 100 € ou de 350 € en vigueur pendant cette période. Le versement de la prime interviendra au plus tard dans les 60 jours après la période de renonciation du filleul au contrat. La demande d'adhésion devra être accompagnée du coupon de l'offre de parrainage ainsi que du coupon de l'offre de bienvenue signés par le filleul. Seules les 200 premières demandes d'adhésion acceptées par Assurancevie.com (date de réception de la demande d'adhésion réalisée en ligne complète faisant foi) seront éligibles. Offre limitée à une adhésion passée par l'intermédiaire d'Assurancevie.com par filleul et cinq par parrain au titre de cette offre, sans pouvoir dépasser dix au cours de l'année civile, toutes offres de parrainage confondues. Au-delà de ces seuils, aucune prime ne sera versée au parrain.

Le parrain, personne physique majeure domiciliée en France et ayant le statut de résident fiscal français, doit être l'adhérent d'un contrat Evolution Vie en cours, souscrit auprès d'Assurancevie.com.

Le filleul, personne physique domiciliée en France et ayant le statut de résident fiscal français doit être l'adhérent de l'adhésion dont les caractéristiques permettent de bénéficier d'une offre de bienvenue.

⁽²⁾ **Evolution Vie** est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative de type multisupport souscrit par l'ADER (Association pour le Développement de l'Épargne pour la Retraite, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, 24-26 rue de la Pépinière 75008 Paris) auprès d'Aviva Vie (Société Anonyme d'Assurance Vie et de Capitalisation au capital de 1 205 528 532,67 €. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes. 732 020 805 RCS Nanterre) et commercialisé par Assurancevie.com.

Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E009417, membre de l'ANACOFI-CIF.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données collectées vous concernant. Vous pourrez exercer vos droits, par simple demande formulée par mail à l'adresse suivante : service-client@assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire à jour au 10/07/2020.